



DIVERS- PRESTATIONS

Tarifs exprimés en Euros, applicables au 1er Janvier 2024

Badge supplémentaire Port Vauban / Port Principal	15 €
Badge kiosque de paiement	15 €
Frais de gestion d'un badge pris à la borne (hors visiteurs)	5 €
Recharge eau (par heure)	3 €
Recharge Electricité 20 kwh	6 €
Recharge Electricité 50 kwh	15 €
Recharge Electricité 500 kwh	150 €
Recharge Electricité 1000 kwh	300 €
Potence sur terre-plein NORD (1 manutention)	80 €
Potence 1 unité = 10mn (uniquement pour les titulaires d'une attestation de formation)	25 €
Matège ou dématège (par 1/2 heure de prestation grutier) <i>compter une prestation "Intervention" pour toute assistance à la manœuvre</i>	80€ / demi-heure
Pose ou dépose moteur (par 1/2 heure)	80€ / demi-heure
Immobilisation supplémentaire de la grue	80€ / demi-heure
Nettoyage ss pression (par 1/2 heure)	45€ / demi-heure
Intervention d'un agent du port (par 1/2heure)	40€ / demi-heure
Stockage mât / mois	35€/ mois
Stockage remorque à vide ou bers clients	35€/ mois
Nettoyage de l'emplacement à terre	40€ / demi-heure
Assèchement / pompage (par 1/2h)	45€ / demi-heure
Remorquage dans l'enceinte du port (sans l'assistance du client, compter une prestation "Intervention d'un agent de port" en supplément)	50€ / demi-heure
Remorquage à flot Port Vauban - Zone Technique Escault (aller ou retour) Avec assistance du client (sans l'assistance du client, compter une prestation "Intervention" en supplément)	100 €
Remorquage à flot Port Principal - Zone Technique Escault (aller ou retour) Avec assistance du client (sans l'assistance du client, compter une prestation "Intervention" en supplément)	150 €
Remorquage à flot Port Principal - Port Vauban (aller ou retour) Avec assistance du client (sans l'assistance du client, compter une prestation "Intervention" en supplément)	200 €
Accès cale de mise à l'eau (entrée + sortie) et stationnement Terre-Plein Sud	13 € à l'unité 70 € /10 passages

Dimanches et jours fériés (pendant les heures de service): prestations assurées selon disponibilités, avec majoration	Majoration de 50% du tarif de base
Prestations effectuées sur le temps d'astreinte (de 17h30 à 8h30 du 01/09 au 30/04 et de 18h00 à 8h00 du 01/05 au 31/08)	Majoration de 100% du tarif de base

AUTRE PRESTATION	SUR DEVIS
------------------	-----------

NON TITULAIRE D'UN CONTRAT ANNUEL : + 25% APPLIQUES SUR TOUS LES TARIFS EN VIGUEUR INDIQUES
(hors fourniture d'eau et d'électricité)